



**Conférence régionale de gouvernance
de la politique de réduction de
l'artificialisation des sols
19/02/2025**





Ordre du jour

- Bilan et perspectives suite à la 1^{ère} modification du SRADDET approuvée le 18 novembre 2024
- Consultation de la conférence sur l'appel à candidatures et les modalités de qualification des projets d'envergure régionale



**Bilan et perspectives
suite à la 1^{ère} modification du SRADDET**

Objectifs de réduction de la consommation d'espaces / artificialisation des sols

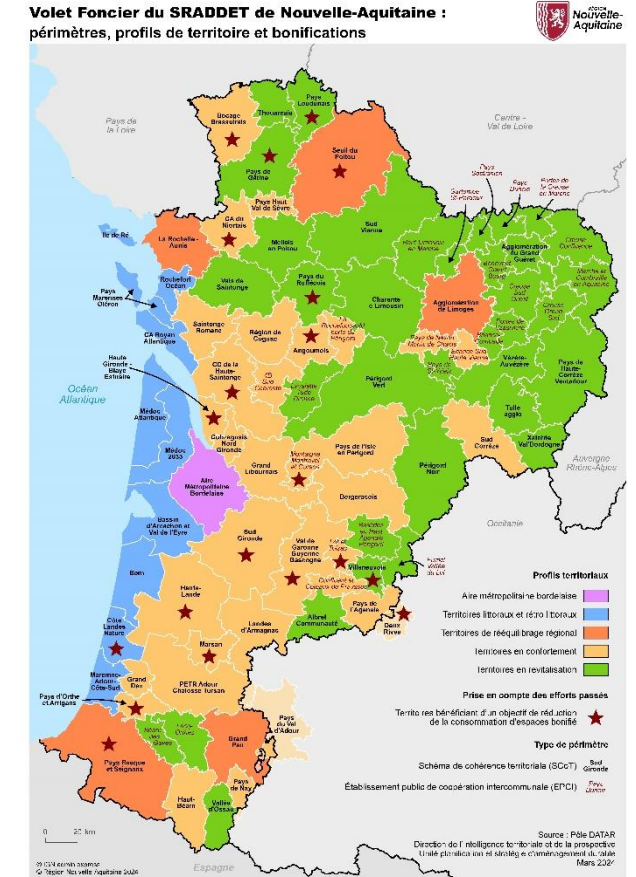
- Adoption SRADDET modifié par le Conseil régional : 14 octobre 2024
 - Approbation Préfet : 18 novembre 2024

Sur 2021-2031

	Territoires en revitalisation	Territoires en confortement	Territoires de rééquilibrage régional	Territoires littoraux et retro-littoraux	Aire métropolitaine bordelaise
Objectif de réduction	-49%	-52%	-53%	-55%	-55%
Avec bonification	-48%	-51%	-52%	-54%	/

Sur 2031-2050

- 2031-2041 : réduction de -30% du rythme d'artificialisation sur par rapport à 2021-2031
 - 2041-2050 : réduction de -30% du rythme d'artificialisation par rapport à 2031-2041
- +
- Orientations d'aménagement « qualitatives » par profil de territoire



Une accentuation des actions pour une déclinaison adaptée et efficiente du schéma

Conseil aux territoires dans l'élaboration des SCoT / PLUi
(rôle PPA)

Dispositifs facilitateurs
(observatoire NAFU, guide et cahiers techniques...)

Dialogue partenarial
(InterSoT, conf. régionale de gouvernance, EPCI,...)

Veille législative et réglementaire

Animation et mise en réseaux des acteurs
(club foncier, conférences...)

Echanges avec les services de l'Etat (applications territoriales et thématiques...)

Intégration de projets dans la réserve régionale
(consultations des territoires, analyse des projets, propositions)

Projet d'AMI sobriété foncière



Réflexion sur les indicateurs de suivi

Réflexion
en cours

Socle minimal d'indicateurs simples et facilement mesurables

1- Suivi de la consommation d'espaces

Mesurer l'évolution de la consommation d'espaces (ha, %)

- *Consommation annuelle via les fichiers fonciers pour identifier les tendances*
- *Évolution de la consommation d'espaces par période via l'OCS régionale*

2- Transition des modèles d'aménagement

Appréhender les efforts menés en matière de renouvellement urbain, densification, résorption de la vacance, etc.

- *Nouveaux ménages*
- *Nouveaux emplois*
- *Nouveaux logements*
- *Évolution des logements vacants*
- *Etc.*

} rapportés à la
consommation
d'espaces

Plusieurs échelles d'observation

Région, profils de territoire du SRADDET , SCoT ou EPCI non couvert, en fonction des indicateurs



Dynamiques des documents de planification locaux

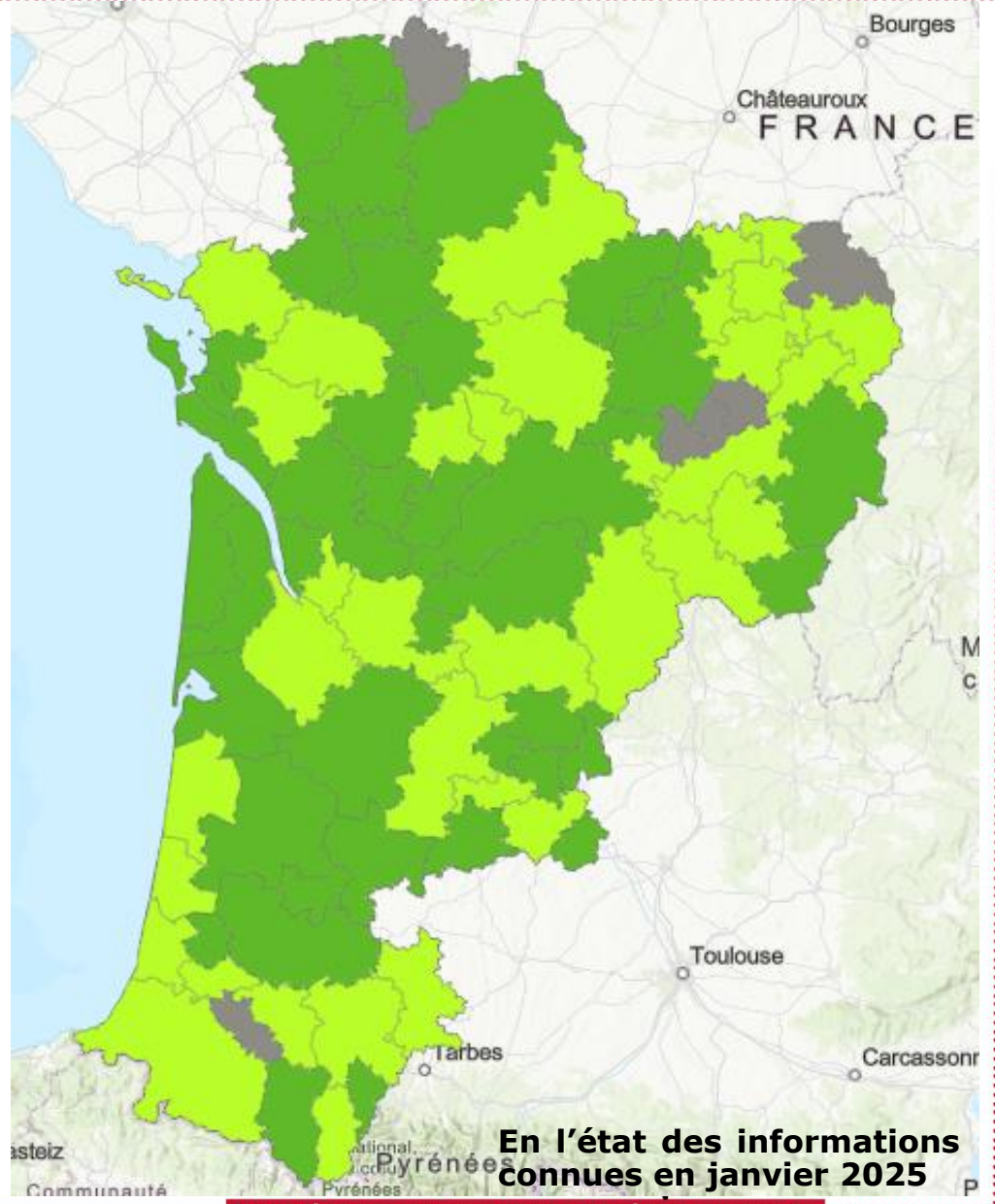
85 périmètres de territorialisation du SRADDET

43 SCoT/PLUi en vigueur qui pourraient nécessiter des évolutions (dont 2 PLUi partiels)

36 SCoT/PLUi en cours d'élaboration ou révision

6 territoires sans planification intercommunale (application des objectifs à la commune)

Environ 36 territoires qui devraient s'inscrire à court/moyen terme dans la trajectoire de sobriété foncière, sans compter ceux qui le font déjà fait



En l'état des informations connues en janvier 2025



Dynamiques des documents de planification locaux

14 SCoT/PLUi approuvés entre août 2021 et janvier 2025 dont **8 contribuent significativement** aux objectifs de sobriété foncière du SRADDET

Clés de réussite observées

- Respect des trajectoires chiffrées du SRADDET
- Modération de la production neuve : besoins raisonnables, mobilisation des logements vacants, dents creuses et friches, maîtrise des résidences secondaires
- Réflexion sur un projet de territoire et renforcement du poids des bourgs et centralités, où le ratio de logements / ha est plus important
- Diversification et optimisation des types d'habitat et des bâtiments économiques (réduction des tailles de parcelles, hauteurs, mutualisation d'espaces,...)
- Travail sur l'acceptabilité : qualité de conception, des espaces extérieurs et collectifs, insertion paysagère et de renforcement du végétal

Limites principales observées

- Non-respect des trajectoires chiffrées du SRADDET
- Répartition de « droits à construire » avant même d'évaluer les besoins réels
- Besoins en logements et en zones économiques surestimés
- Urbanisation dispersée et très peu dense
- Projets photovoltaïques en espaces forestiers
- Extensions de zones commerciales



Projets d'envergure régionale :

**appel à candidatures et modalités d'intégration
dans la réserve régionale**



Règle 43 « réserve régionale »

~ 500 ha sur 2021/31 pour une liste de projets d'envergure régionale dont la consommation d'espaces sera mutualisée à l'échelle régionale

Catégories de projets et critères d'appréciation

Infrastructures de transports répondant aux objectifs du SRADDET

- > Modernisation de l'offre ferroviaire/transfert modal (obj. 22)
- > Désenclavement de Limoges (obj. 26), dont prioritairement les aménagements de la RN 147
- > Résorption du nœud routier de Bordeaux (obj. 27)

Projets économiques structurants, hors activités commerciales

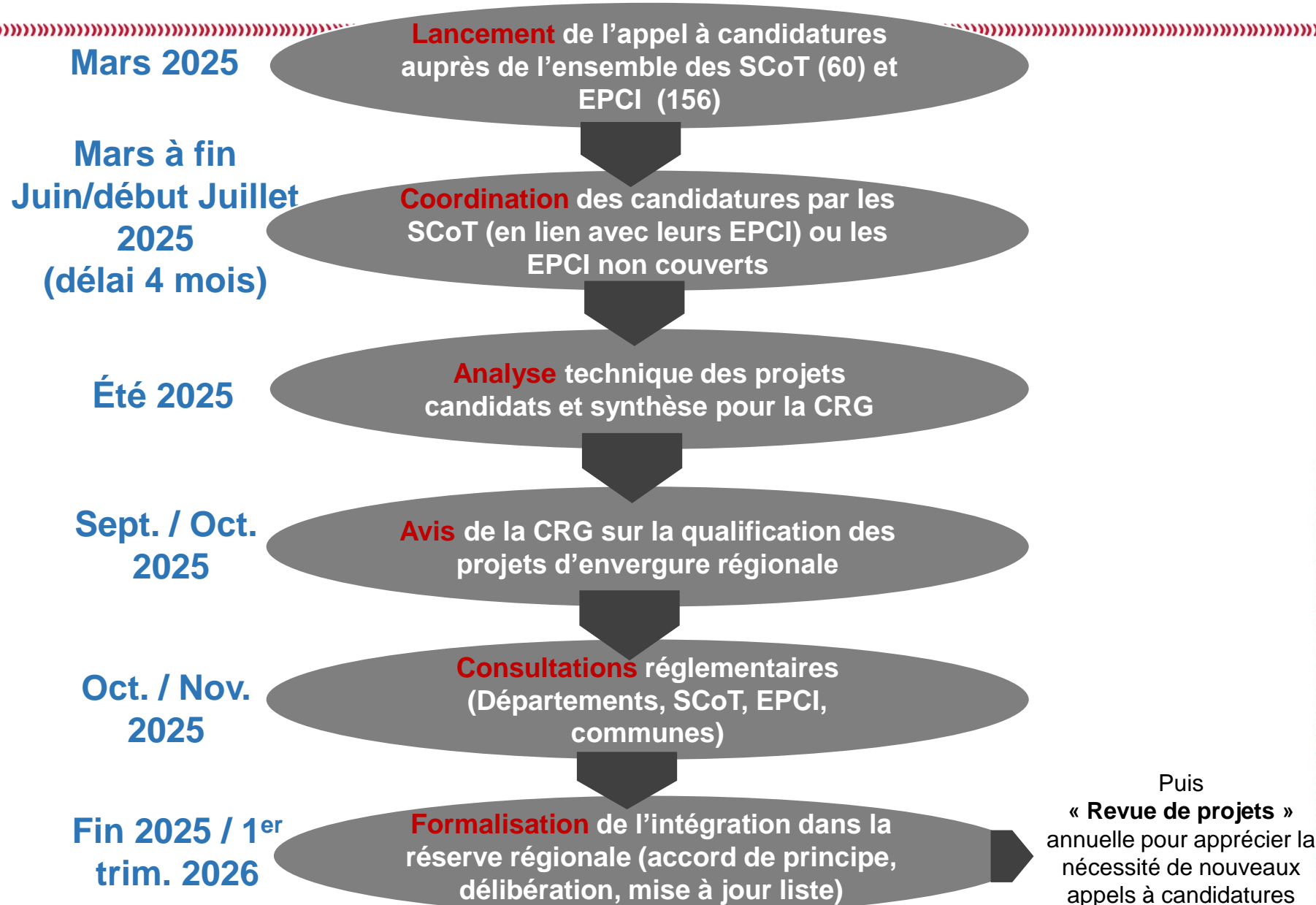
- > Filières prioritaires régionales
- > Contribution significative en création d'emploi
- > Insertion dans le système économique local
- > Envergure conséquente
- > Respect de la séquence ERC
- > Qualité environnementale optimisée

▶ Principe d'utilisation équilibrée de la réserve entre territoires et dans le temps

▶ Intégration dans la réserve suite à appel à candidatures, avis de la CRG et des territoires concernés

Organisation de l'appel à candidatures

Calendrier réajusté suite à la Conférence du 19/02/2025





Contenu de l'appel à candidatures

1 SCoT ou 1 EPCI
non couvert peut
porter plusieurs
candidatures

1 dossier à
compléter pour
chaque projet

Besoin d'information visant à apprécier
les points suivants :

Attendus ?

En termes
d'aménagement du
territoire, d'emplois,
d'innovation

Impact foncier ?

Superficie (ha),
consommation
d'ENAF, impacts
territoriaux

Maturité du projet ?

Niveau d'avancement
et calendrier

Limitation des incidences ?

Mesures visant à
limiter les incidences
foncières, paysagères,
environnementales

Qualité environnementale ?

Gestion de l'eau,
énergies, végétalisation,
matériaux



Direction de l'**I**ntelligence **T**erritoriale, de l'**E**valuation et de la **P**rospective
du pôle **DATAR**

(Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale)

Pour plus d'informations, visitez la plateforme dédiée au SRADDET :

<https://participez.nouvelle-aquitaine.fr/processes/SRADDET>

Pour contacter l'Unité SRADDET : sraddet@nouvelle-aquitaine.fr

